

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

Portant nomination d'un président par intérim au conseil d'administration de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

Arrête :

Article 1^{er}

M. Guy FRADIN, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est nommé président par intérim du conseil d'administration de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

Article 2

Le directeur de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et prendra effet le 1^{er} juin 2017.

Fait le

- 7 AVR. 2017

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche,



Philippe VINÇON